



Ce projet de requalification d'une friche militaire s'inscrit pour partie dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Chaumont éligible par dérogation aux financements de l'ANRU.

La réhabilitation et l'aménagement du site ont été confiés à la Société d'Equipement Vosgienne qui, à l'issue d'une procédure de fusion-absorption adoptée le 04 octobre 2016 est devenue SOLOREM, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement conclue par la Ville de Chaumont.

#### REPÈRES DÉVELOPPEMENT DURABLE

- > Réhabilitation d'une friche militaire
- > Raccordement du quartier au réseau de chaleur urbain (chaufferies gaz - bois - biomasse)
- > Aménagement d'un jardin d'agrément contemporain au cœur du quartier,
- trame verte assurant la liaison avec le quartier du Cavalier.
- > Gestion des eaux pluviales par bassins de rétention enterrés, avec réutilisation pour l'arrosage des espaces publics

#### MISSIONS EXERCÉES PAR SOLOREM :

- > Elaboration des dossiers d'autorisation de lotir et permis d'aménager
- > Désamiantage, démolitions des bâtiments existants
- > Viabilisation et aménagements des infrastructures et espaces publics
- > Gestion des marchés de travaux et prestataires intellectuels
- > Constitution et suivi des dossiers de subventions
- > Suivi des chantiers d'infrastructures et d'aménagement des espaces publics
- > Commercialisation des lots et gestion des interfaces avec les projets des promoteurs
- > Rétrocession du domaine public



# QUARTIER FOCH

## CHAUMONT (52)



### IDENTITE DU PROJET

#### LES ACTEURS

Collectivité concédante :  
Ville de Chaumont (52)

Maîtrise d'œuvre:  
Groupe 6  
INGEROP  
BPS

#### CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

- > Lotissement de 8,4 hectares
- > Activités tertiaires, commerciales, paramédicales et sociales

Lieu d'exécution des travaux

## CHAUMONT (52)

Budget de l'opération

**19,33 M € HT**

Fin de la concession

**2022**

Mission exercée par SOLOREM :  
**CONCESSION D'AMENAGEMENT**